



La métropole du Grand Paris répond à l'appel à l'action pour une ville-nature !

Camilla Navarro

11 juin 2019

Dans le cadre du programme Cités Vertes pour une Europe durable, l'événement Appel à l'action pour une ville-nature ! a eu lieu au sein des jardins des Tuileries le mercredi 5 juin 2019. L'occasion pour l'institution métropolitaine d'annoncer la création, en juillet prochain, d'une charte de la « Métropole nature ».

Revoir le modèle urbanistique actuel, se mobiliser en faveur d'une ville plus verte : voici le message que portaient les intervenants face aux acteurs publics et privés de la ville. Val'hor, l'Interprofession française de l'horticulture, des fleuristes et du paysage, et l'association Cibi, Conseil international biodiversité et immobilier, ont lancé dans le cadre du programme Cités vertes pour une Europe durable, l'Appel à l'action pour une ville-nature ! le mercredi 5 juin 2019. Cet appel vise à mobiliser le secteur face à l'urgence climatique.

« Nous avons la conviction que nous devons revoir le modèle de la ville de demain et nous pensons qu'elle va être beaucoup plus végétalisée qu'elle ne l'est aujourd'hui. Le végétal sera plus structurant, aussi structurant que l'est aujourd'hui le béton », a également déclaré Jean-Marc Bouillon, président d'honneur de la Fédération française du paysage et créateur d'un fonds de dotation pour les infrastructures vertes.

Le gouvernement a soutenu l'initiative par sa présence et par la signature du programme national Action cœur de ville qui prévoit également l'intégration du végétal dans les programmes de revitalisation des centres urbains. Le changement n'est pas uniquement « entre les mains du pouvoir public », a souligné le préfet Rollon-Mouchel Blaisot, « mais aussi entre celles de tous les acteurs de la fabrication de la ville ».



L'importance à l'inventaire

Rodrigo Cáceres, chercheur au Muséum national d'histoire naturelle et spécialiste des « expériences de nature », a évoqué deux constats connus du monde scientifique. Le premier : les trajectoires actuelles de la croissance économique et la bétonisation des villes sont incompatibles avec la préservation de la vie sur terre. Le deuxième constat : l'amnésie environnementale empêche l'action et complique la prise de décisions face au



dérèglement climatique. La solution pour une meilleure prise de conscience serait de favoriser le contact avec la nature en végétalisant les villes et en faisant connaître les différentes espèces de la faune et de la flore, a précisé le chercheur.

C'est d'ailleurs en partie la mission de Hortis qui recense la végétation et les animaux en Ile-de-France et dans les départements. « Nous accordons beaucoup d'importance à l'inventaire. Pour protéger la nature, faut-il déjà connaître ce que l'on doit protéger, on ne protège vraiment que ce que l'on connaît », a souligné son président, Jean-Pierre Gueneau. Par ailleurs, le code de l'urbanisme évoque cinq notions relatives à la protection écologique : des actions sur les milieux naturels, sur les ressources naturelles, sur la biodiversité, sur l'écosystème ainsi que sur les continuités écologiques. Selon le président de Hortis, ces éléments devraient être intégrés dans la construction des plans locaux d'urbanisme (PLU), car cela créerait des « opportunités pour construire ce cadre de vie que l'on désire ».



Rollon-Mouchel Blaisot, préfet du ministère de la Cohésion des territoires et des Relations avec les collectivités territoriales, et Mickaël Mercier, président de Val'hor, ont signé le programme national Action cœur de ville.

La métropole parisienne a perdu 73 % de ses moineaux

Depuis ses débuts en 2016 au sein de l'institution, Daniel Breuiller, vice-président de la métropole du Grand Paris (MGP), est un fervent défenseur de la place du végétal au cœur de la métropole. Lors de la conférence, il a rappelé certaines conséquences dramatiques du système actuel « fragile » : la disparition de 73 % des moineaux au sein de la métropole en 20 ans, la consommation de 1 500 ha de pleine terre, deux inondations majeures en période estivale et l'effondrement de la population d'insectes. Selon lui, la nature constitue une solution « bon marché » qui peut se traduire par de l'agriculture urbaine, une désimperméabilisation des sols et d'une renaturation de la ville. Cependant, « il faut pour cette transition trois conditions : d'abord, la volonté politique, deuxièmement la volonté politique et troisièmement, la volonté politique », a-t-il martelé.



Le vice-président de la MGP montre l'exemple avec une nouvelle action afin d'accélérer le pas qu'il estime bien trop lent : la création d'une charte de la « Métropole nature ». La signature de ce texte prévu en juillet 2019 aura pour but de fédérer les communes métropolitaines et un grand nombre d'acteurs publics et privés s'engageant dans la préservation, le développement et la valorisation des espaces de nature. La signature des collectivités locales volontaires s'effectuera le 2 juillet et les professionnels seront ensuite invités à s'engager à partir de l'automne 2019.

Objectif de la charte : « que la métropole soit plus verte qu'aujourd'hui et que la nature ne soit plus considérée comme un décorum mais comme un élément constituant la ville, et que les questions de biodiversité soient parties prenantes de tous ceux qui fabriquent la ville : élus, aménageurs, promoteurs, architectes, paysagistes, etc. »